

**Comité technique du 17 novembre 2016 - Villeneuve-de-Marsan**

**Présents :**

- Yann Le Bihen, SCE Aménagement et Environnement
- François Joncour, Agence de l'eau Adour-Garonne
- Karine Lieron, Département du Gers
- Marjolaine Tauzin, Fédération de pêche du Gers
- Vincent Renard, Fédération de pêche des Landes
- Jérôme Guillemot, DREAL Nouvelle Aquitaine
- Jean-Louis Mayonnade, Région Nouvelle Aquitaine
- Bernard Grihon, Irrigadour
- Alban Senegas, Irrigadour
- Jean-François Mozas, DDTM des Landes
- Guillaume Poincheval, DDT du Gers
- Jean-Yves Madec, garant de la concertation du projet de territoire
- André Etchelecou, garant de la concertation du projet de territoire
- Véronique Michel, SAGE Midouze - Institution Adour
- Marie-Laure Pons, Institution Adour

**Excusés :**

- Eric Boursin, DREAL Occitanie

**Tour de table**

Présentation de chacun des participants du comité technique

**Présentation des garants de la concertation : MM. Etchelecou et Madec**

L'objectif de la nomination par le Préfet coordonnateur du bassin de l'Adour (Préfet des Landes) de garants de la concertation est que le projet de territoire et la concertation mise en œuvre se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

MM. Etchelecou et Madec sont des observateurs externes, qui pourront faire des recommandations sur le déroulement de la démarche, notamment en matière d'information du public. En fin de démarche, ils produiront un rapport final sur l'organisation et le déroulement de la concertation dans le cadre du projet de territoire.

Il est rappelé l'importance de bâtir le projet avec les acteurs locaux qui devront être destinataires d'une information complète et pourront émettre des avis.

**Comité technique du 22 septembre 2016**

*Le compte-rendu du comité technique du 22 septembre 2016 joint en annexe du présent compte-rendu intègre les remarques formulées par les membres du comité technique.*

Finalisation et validation du compte-rendu du comité technique qui est mis à disposition sur le site Internet de l'Institution Adour.

**Intervention des garants de la concertation :**

Lors de la rédaction des compte-rendus, il faut veiller à ne pas utiliser trop de termes techniques et limiter l'usage des sigles par exemple.

Remarque sur le site Internet du projet de territoire : actuellement les compte-rendus de réunions ne sont pas assez accessibles, il faut créer une page spécifique aux compte-rendus de réunions.

## **Comité de pilotage du 21 octobre 2016**

- Remarques générales sur cette réunion du comité de pilotage : Tous les collèges étaient représentés (une quarantaine de personnes) mais peu d'élus étaient présents lors de ce comité de pilotage.  
Proposition du comité technique : Doubler l'envoi des invitations par courriel par un envoi d'invitations par courrier.
- Remarque des garants de la concertation : Il faut réduire le temps de rédaction puis validation des compte-rendus.
- Remarque Irrigadour : Les élus des chambres d'agriculture étaient absents, de même que les représentants des irrigants locaux. Irrigadour va essayer de les mobiliser pour les prochaines instances.

Le compte-rendu du comité de pilotage du 21 octobre sera transmis pour information aux membres du comité technique et du comité de pilotage avant sa diffusion sur le site Internet du projet de territoire.

Proposition : Prévoir pour le prochain Copil un règlement intérieur pour la validation des données et des étapes du projet de territoire.

## **La concertation**

Intervention des garants de la concertation : L'information du grand public a été demandée par les garants au Préfet coordonnateur du bassin de l'Adour lors du comité de pilotage du 21 octobre. Il s'agirait de faire paraître un article dans la presse locale (journaux Sud-Ouest, la Dépêche) pour que le grand public prenne connaissance de l'existence de la démarche.

Si l'IA fait paraître un article, le comité technique demande à en être informé afin que les élus des collectivités membres soient informés de cette publication.

Enfin, l'information et l'expression du grand public peuvent être réalisées via le site internet du projet de territoire, avec les formulaires de contact des animatrices et des garants.

Demande des garants de la concertation : retravailler la présentation du site internet du projet de territoire avec des onglets distincts pour les contacts et les compte-rendus.

L'IA rédige actuellement des paragraphes de présentation des missions des garants et de l'accompagnement au dialogue territorial ; une mise à jour des sites des deux préfectures est également à prévoir avec ces informations.

## **Présentation de l'état d'avancement du diagnostic socio-économique - bureau d'études SCE Aménagement et Environnement : Yann Le Bihen**

*La présentation du bureau d'études est jointe au présent compte-rendu.*

Les indicateurs ont été présentés par M. Le Bihen et amendés au fur et à mesure.

### Points discutés et amendements :

A noter : Les données Insee sont à l'échelle de la commune

- Il est nécessaire de travailler l'échelle du bassin versant du Midour, et de réaliser une comparaison de ce BV avec d'autres échelles géographiques (département, région, France, autres bassins versants du bassin Adour-Garonne).
- Contexte général :
  - o Potentiel financier des communes : richesse potentielle des communes, avec comme recettes les taxes locales et les dotations de l'Etat
  - o Les caractéristiques sur le niveau de vie sur le territoire sont à intégrer.

- Le bassin versant est hétérogène et est à diviser en sous-secteurs (notamment dans les cartes) pour réaliser une comparaison. Exemple de la ville de Mont-de-Marsan : il faut donc l'exclure des données afin de ne pas « écraser » les données du reste du territoire. Attention également aux communes en banlieue de Mont-de-Marsan : ce sont des communes plus riches, avec des activités spécifiques, qui peuvent fausser les données du territoire. En effet, le bassin versant du Midour est composé en majorité de communes de taille modeste. Ainsi l'analyse des données montera cette hétérogénéité.
- Indicateurs relatifs à l'agriculture :
  - La chambre d'agriculture des Landes mène un travail sur les marges brutes, qui serait intéressant de consulter pour l'étude.
  - Chiffre d'affaire des exploitations avec cultures irriguées ou non : Attention à la présence de vignes sur le territoire (production d'Armagnac) - Travailler plutôt cet indicateur selon le type de cultures - sources de données : Cogere, centre de gestion de la comptabilité du Gers, CER
  - Exploitations en agriculture biologique irriguée ou non irriguée : cet indicateur est à replacer dans l'inventaire des différentes formes d'agriculture : conventionnelle, biologique, agroforesterie, techniques simplifiées, ...
  - Différents types d'agriculture pratiquée sur le BV du Midour (exploitations intensives ou extensives) : Préciser les cultures sous contrat présentes dans le BV - Travailler la répartition des surfaces par type d'agriculture - Essayer de mettre en relief les avantages/inconvénients de chaque type d'agriculture - Exemples de modèles moins dépendants de l'irrigation (économies d'eau, prise en compte de la pédologie) - Créer un indicateur sur l'élevage, encore présent sur le BV - Rechercher les charges d'exploitations par type d'agriculture.
  - Redevances pour l'irrigation : 3 types de redevance (coûts à l'hectare et par m<sup>3</sup>) : Agence de l'eau Adour-Garonne, Irrigadour et Institution Adour (sur les axes réalimentés).
  - Type de cultures pratiquées : préciser les volumes prélevés par parcelle si cela est possible - Rendement par type de cultures : à préciser pour les cultures irriguées et non irriguées.
  - Identifier les coûts d'investissement pour une retenue (grand barrage IA ou retenues individuelles) et les coûts de fonctionnement.
  - Occupation et artificialisation des sols : Réaliser une comparaison pour estimer la diminution des surfaces agricoles, montrer une tendance. Ceci sera réalisé dans le cadre de l'état des lieux du projet de territoire (réalisé en régie par l'IA). SAGE Midouze : les communes sont sensibilisées à la problématique de l'imperméabilisation des sols grâce à l'animation réalisée par les SAGE lors des réunions de PLUI (problématique de l'urbanisme).
  - Remarques du comité technique :
    - Est-ce que l'on utilise une exploitation type et on regarde son chiffre d'affaire ? Non ce n'est pas possible de trouver l'information à cette échelle dans le présent diagnostic. L'étude est à mener par grands types d'exploitation.
    - Irrigation : déterminer la part des investissements publics dans l'équipement des agriculteurs pour l'irrigation.
    - Prendre en compte le type de sols, la pédologie par types de cultures dans l'état des lieux du projet de territoire.
    - Se rapprocher du réseau Agro'Eau pour identifier des exploitations présentes sur le BV du Midour
    - Regarder les documents de SCOT présents sur le territoire.
    - Préciser la consommation d'eau par type d'agriculture et type d'industrie.

- Indicateurs relatifs à l'industrie :

A noter : Le volet Agroalimentaire est compris dans les indicateurs de l'industrie : aspects filières et données chiffrées.

- Indicateurs relatifs à l'eau potable et à l'assainissement :

- A noter que certaines communes du bassin ne sont pas autonomes, l'eau potable venant de connections avec des bassins versants voisins, à la différence de l'agriculture qui ne prélève que l'eau présente sur le Midour.
  - La problématique de la qualité de l'eau potable sera prise en compte dans l'état des lieux, de même que les pollutions diffuses et la conformité des rejets industriels.
  - Identifier le nombre de maîtres d'ouvrage pour l'eau potable et l'assainissement.
  - L'indicateur concernant les projets en cours doit s'appliquer à l'assainissement et à l'eau potable.
- Indicateurs relatifs aux activités de loisir et de tourisme
    - Les réservoirs de soutien d'étiage : la pêche est autorisée sur les réservoirs de l'Institution Adour, ainsi que la navigation et le float-tube pour certains d'entre eux.
    - Indicateurs pour logements (gîtes ruraux) : solliciter les Gîtes de France, Agri accueil, les comités départementaux du tourisme et les services tourisme des départements.

- Autres indicateurs proposés par la DRAAF

- Etat des lieux du projet de territoire :

Evolution maïs grain, oléagineux, protéagineux, céréales d'hiver : chambres d'agriculture

Evolution (2000/2016) des surfaces irriguées et des prélèvements annuels : AEAG

Descriptif des ressources en eau d'irrigation, des structures collectives et des modes techniques d'irrigation

Présentation du foncier

Nombre d'irrigants et surfaces irriguées.

- Diagnostic socio-économique :

Nombre et taille des exploitations avec irrigation

Descriptif des tarifs de l'eau d'irrigation, primes PAC : paragraphe Redevances, investissement et fonctionnement pour les retenues et les équipements d'irrigation,

Nombre de jeunes agriculteurs installés : chambres d'agriculture, SAFER et DDT

Circuits courts, restauration collective : chambres d'agriculture, Bienvenue à la Ferme, AgriLocal, services collèges des départements

Transformation de la production locale : paragraphe Agroalimentaire

Points particuliers :

- Les coûts des retenues :

Coût de l'investissement : distinguer les retenues appartenant à l'IA et les retenues agricoles

Retenues de l'IA : retrouver la part d'investissement de l'argent public dans le montant total de la réalisation de chaque réservoir.

Retenues agricoles et équipements pour l'irrigation : contacter Vivadour, les départements et l'AEAG, au travers de leurs aides respectives.

Remarque du garant de la concertation : Il est nécessaire de créer un outil d'information géographique afin de travailler avec de la précision géographique. De plus, la donnée initiale est à la parcelle et doit apparaître.

**Concertation :**

- Finalisation par le groupement Lisode/MC2 Consultants du calendrier des entretiens téléphoniques, puis fixer un calendrier des réunions de concertation.
- Envoyer aux membres du Comité technique la trame des entretiens préparés par le groupement.

**Actualisation éventuelle du Bilan Besoins-Ressources**

A faire par l'IA :

Transmettre aux membres du comité technique le rapport du Bilan Besoins-Ressources, et une note explicative (réalisé par mail le 18 novembre 2016).

Prévoir une réunion ayant pour objet la présentation du Bilan Besoins-Ressources en 2008 dans le cadre du SAGE Midouze : réunion prévue le lundi 5 décembre à 9h30 à la communauté de communes de Villeneuve-de-Marsan.

### **Problématique des retenues des Landes**

L'objectif est de revoir les modalités de gestion de ces retenues (déterminer un débit réservé). C'est une ressource existante à prendre en compte pour répondre au déficit.

La DDTM des Landes va travailler sur un cahier des charges (étude complémentaire dans le cadre du projet de territoire), dans lequel il faut intégrer les retenues du Gers (recensement de la DDT du Gers).

### **Demandes de financement pour les solutions de meilleure gestion (réseau d'irrigation à partir d'une retenue de l'inventaire landais) ou actions d'économie d'eau (ex : goutte à goutte enterré) :**

Il serait souhaitable de pouvoir accompagner les agriculteurs financièrement en plus de l'animation.

# COMPTE-RENDU DE REUNION

PROJET / N° PROJET

**Diagnostic socio-économique / 160780**

MAITRE D'OUVRAGE

**INSTITUTION ADOUR**

LIEU / DATE DE REUNION

**Villeneuve-de-Marsan / le 17 novembre 2016**

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

**Compte-rendu n°2 / Yann LE BIHEN / le 18 novembre 2016**

PRESENCES ET DIFFUSION

Prénoms, NOMS

INTERVENANTS	STRUCTURE	PRESENT	DIFFUSION
Marie-Laure PONS	Institution Adour	X	X
Véronique MICHEL	Institution Adour	X	X
Karine LIERON	Conseil Départemental du Gers	X	X
François JONCOUR	Agence de l'eau Adour-Garonne	X	X
Marjolaine TAUZIN	FDAAPPMA 32	X	X
Jean-François MOZAS	DDTM 40	X	X
Jérôme GUILLEMOT	DREAL Nouvelle Aquitaine	X	X
Jean-Louis MAYONNADE	Région Nouvelle Aquitaine	X	X
Jean-Yves MADEC	Garant de la concertation	X	X
André ETCHOLECOU	Garant de la concertation	X	X
Alban SENEGAS	IRRIGADOUR	X	X
Bernard GRIHON	IRRIGADOUR	X	X
Vincent RENARD	FDAAPPMA 40	X	X
Guillaume POINCHEVAL	DDT 32	X	X
Yann LE BIHEN	SCE	X	X

## 1. OBJET DE LA REUNION

Réunion intermédiaire au sujet du diagnostic socio-économique du bassin versant du Midour. Sommaire de la présentation :

- Rappels sur la méthode
- Indicateurs descriptifs, point sur la collecte de données
- Premiers exemples d'analyse
- Calendrier prévisionnel

## 2. INDICATEURS DESCRIPTIFS, POINT SUR LA COLLECTE DE DONNEES

### 2.1. Contexte général

- Au-delà de Mont-de-Marsan, les communes périphériques pourront également se distinguer des autres communes du bassin versant (niveau de vie, potentiel financier...). L'analyse devra faire attention à la déformation que cela pourrait induire en termes d'analyse à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. L'analyse sera complétée par quelques cartes détaillant l'information par communes afin de montrer les disparités et les spécificités des sous-secteurs du périmètre d'étude.

- Les documents du SCoT pourront fournir des éléments d'éclairage complémentaire pour l'analyse.
- En dehors du diagnostic socio-économique, l'Institution Adour prévoit d'inclure, dans l'état des lieux, une analyse de l'évolution de l'occupation des sols

## **2.2. Agriculture**

- Le coût des investissements pour les ouvrages de stockage constitue une question récurrente. Les montants d'investissements pourront être renseignés pour les principaux ouvrages. Une information sur les coûts de fonctionnement sera également incluse, plus particulièrement les différentes redevances acquittées par les irrigants (Irrigadour, CACG). A partir des données disponibles, les montants globaux des différentes redevances perçues sur le territoire seront rapportées aux volumes consommés et/ou aux surfaces irriguées (redevances exprimées en €/m<sup>3</sup> et €/ha).
- Pour l'évaluation des marges brutes, les données disponibles auprès des chambres d'agriculture et des centres de gestion seront mobilisées. L'accès aux données des centres de gestion peut cependant être payant.
- La présentation des analyses doit veiller à ne pas opposer agriculture conventionnelle et agriculture biologique. Pour cela, elles seront présentées ensemble, l'agriculture biologique sera présentée au même titre que les autres types d'agriculture.
- De la même manière, plutôt que des exemples d'agriculture « sans irrigation », il sera évoqué des exemples d'agriculture qui dépendent moins de l'irrigation et qui s'inscrivent dans une démarche d'économie d'eau (changements de pratique, goutte à goutte, etc.).
- Les documents de SCoT seront également utilisés pour compléter les éléments de prospective agricole.

## **2.3. Industrie**

- L'activité agro-alimentaire sera abordée sous l'angle de la description des filières dans le volet agricole du diagnostic. La description quantitative (établissements, emplois...) sera davantage abordée dans le volet « industrie ». Les titres respectifs de ces volets seront ainsi revus pour tenir compte de cette présentation.
- La consommation d'eau sera détaillée dans les autres volets de l'état des lieux.
- Les informations collectées vis-à-vis de la conformité des rejets seront associées aux autres informations intégrées dans l'état des lieux afin de présenter équitablement les différents rejets sur le bassin (rejets domestiques, rejets industriels, pollutions diffuses...).

## **2.4. Eau potable et assainissement**

- La liste des services d'eau potable et d'assainissement présents sur le territoire sera intégrée dans le diagnostic. Cette liste a déjà été établie et transmise par l'Institution Adour.

## **2.5. Activités de loisirs et de tourisme**

- Pour compléter les informations sur l'hébergement touristique, les Gîtes de France seront contactés. Les services « Bienvenue à la ferme » pourront également apporter des informations.
- Les comités départementaux de tourisme (32, 40) seront également contactés pour compléter, si possible, les informations sur l'activité touristique du territoire (sites, structures, fréquentations...).
- La fédération de pêche des Landes pourra fournir des informations liées au recensement des accès à la navigation sur certains lacs.

## **2.6. Propositions de la DRAAF Occitanie sur des indicateurs complémentaires**

- L'évolution des cultures maïs grain, oléagineux, protéagineux, l'évolution des surfaces irriguées et des prélèvements annuels, le nombre et la taille des exploitations, le descriptif des ressources en eau, des structures collectives d'irrigation, modes techniques d'irrigation et gestion foncière feront partie des éléments abordés dans les autres volets de l'état des lieux.

- Les autres points seront décrits dans le diagnostic socio-économique :
  - Les conseils départementaux du Gers et des Landes pourront fournir des informations sur les circuits courts et la restauration collective.
  - La SAFER et les DDT pourront si besoin fournir des informations complémentaires vis-à-vis des jeunes agriculteurs.

#### **2.7. Premiers exemples de produits de rendu**

- Les chiffres de prélèvement apparaissent élevés. L'Agence de l'eau fournira une évaluation plus précise.